

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

AF/AA.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET SECRETS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

4) N N E E 1961 -1- N° 121 /PR.SGCM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM. du 29 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR.Cab. du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Mr. Joseph KEKE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé d'assurer l'intérim du Vice-Président de la République, chargé du Développement et du Plan, pendant l'absence de Mr. SOUROU-MIGAN- APITHY -

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

PORTO-NOVO, le 27 AVRIL 1961

P. le Président de la République absent,
Le Vice-Président de la République;

AMPLIATIONS :

P.R.	15
A.N.	3
S.G.C.M.	4
J.O.R.D.	13
Ministres	

S.M.APITHY